

RG 10 TER - AFFECTIONS CANCÉREUSES CAUSÉES PAR L'ACIDE CHROMIQUE ET LES CHROMATES ET BICHROMATES ALCALINS OU ALCALINOTERREUX AINSI QUE PAR LE CHROMATE DE ZINC



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Cancer bronchopulmonaire primitif	• Fabrication manipulation et conditionnement de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins • Fabrication de chromate de zinc • Travaux de mise au bain dans les unités de chromage électrolytique dur
Cancer des cavités nasales	• Fabrication, manipulation et conditionnement de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins • Fabrication du chromate de zinc

Quelle est la nuisance ?

Il existe un certain nombre de dérivés du chrome qui sont considérés comme nocifs pour l'Homme. La toxicité du chrome est surtout due aux dérivés hexavalents (chrome VI) hydrosolubles comme l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins qui peuvent pénétrer dans l'organisme par toutes les voies possibles et notamment par la peau intacte.

Les dérivés hexavalents insolubles comme le chromate de zinc peuvent pénétrer dans l'organisme par ingestion, inhalation ou par la peau lésée.

Deux classifications existent :

- La classification CLP (qui concerne les produits chimiques) : En fonction des dérivés du chrome VI, la nuisance peut être d'ordre :
 - Cancérogène
 - Mutagène
 - Toxique cutané, d'ingestion, ou pour la reproduction
 - Irritant pour les yeux ou la peau
 - Corrosif
 - Sensibilisant (et donc provoquer à terme une allergie), y compris respiratoire
 - Toxique pour l'environnement
- La classification CIRC (centre international de recherche sur le cancer) : Elle classe comme cancérogène avéré (de groupe 1) les composés du chrome VI

Comment reconnaître l'affection ?

Etant donné qu'il y a plusieurs types de maladies, il y a plusieurs symptômes et plusieurs descriptions cliniques :

- Cancer bronchopulmonaire primitif : Il correspond aux tumeurs broncho-pulmonaires malignes qui prennent naissance au niveau de la muqueuse respiratoire trachéo-bronchique. Il se manifeste de manière variée, en fonction de la tumeur et des éventuelles métastases, mais le principal révélateur reste la toux
- Cancer des cavités nasales : Il correspond à une tumeur naso-sinusienne maligne qui prend naissance au niveau de la muqueuse respiratoire des voies aériennes supérieures. Il peut se manifester, souvent tardivement par les signes suivants :
 - Rhino-sinusite banale mais traînante (infection des sinus avec maux de tête et douleurs faciales)
 - Obstruction nasale
 - Épistaxis (saignements du nez)

Quelles sont les professions exposées ?

Les salariés exposés sont ceux du secteur de la chimie et des traitements de surface, même si en fonction des tâches, les risques d'affection ne sont pas les mêmes.

La liste limitative des travaux susceptibles de provoquer le cancer broncho-pulmonaire primitif est la suivante :

- Fabrication et conditionnement de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins
- Fabrication du chromate de zinc
- Travaux de mise au bain dans les unités de chromage électrolytique dur

Pour le cancer des cavités nasales, deux secteurs d'activité sont concernés :

- Fabrication, manipulation et conditionnement de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins
- Fabrication de chromate de zinc

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter autant que possible l'exposition des travailleurs. Elle s'articule autour des points suivants :

- Travailler en appareil clos à chaque fois que l'opération industrielle s'y prête
- Prévoir des aspirations efficaces aux postes de travail (captation à la source)
- Fournir et faire porter des appareils de protection respiratoire autonomes pour les opérations de courte durée et de caractère exceptionnel (de type P3)
- Contrôler les atmosphères de travail périodiquement
- Informer les salariés sur les risques présentés par les dérivés du chrome
- Respecter une hygiène rigoureuse (douche en fin de poste - vêtements de travail pris en charge par l'entreprise et vestiaire à double compartiment)
- Ne pas fumer, boire et manger sur les lieux de production

NB : Dans tous les cas, les mesures de prévention collective doivent avoir priorité sur les mesures de prévention individuelle

La prévention médicale, quant à elle, consiste en plusieurs types d'examens :

- Examen médical initial : Il vise avant tout à informer le salarié sur les risques et la façon de s'en prémunir ainsi qu'à rechercher l'existence de contre-indications au port d'équipements de protection individuels.
- Examen périodique : Il vise à rechercher des symptômes ou des signes physiques orientant vers une atteinte broncho-pulmonaire ou vers une obstruction nasale unilatérale.
- Surveillance post-professionnelle : La personne qui a été exposée aux dérivés du chrome, si elle est inactive, demandeur d'emploi ou retraitée, peut demander à bénéficier d'une surveillance médicale post professionnelle par le praticien de son choix selon les modalités suivantes : un examen clinique et une radiographie du poumon tous les deux ans

